



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Didier MARTIN	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mlle Nathalie KOENDERS	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
M. Rémi DELATTE	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-François DODET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : ENVIRONNEMENT

UIOM - Unité DASRI - Marché complémentaire

Le marché initial N° 2005-13 est relatif à la conception, à la réalisation à la mise en œuvre d'une unité de traitement de DASRI.

La prestation comprend l'ensemble des études, fourniture, montage et Mise en Service Industrielle du système complet de manutention des DASRI, y compris les ouvrages de génie-civil et d'intégration architecturale, la création et la modification des voiries, réseaux, électricité et contrôle-commande associés à ce système.

Le montant initial du marché attribué au Groupement DESERTOT (Mandataire) / BOUGEAULT / ARTEC 2 / BRISARD / SECOBAT / SERICA est de : 3 329 966 € HT.

Il convient de d'établir un marché complémentaire lié à des circonstances imprévues qui engendrent des travaux supplémentaires nécessaires à la réalisation de l'ouvrage qui ne peuvent être techniquement ou économiquement séparés du marché principal sans inconvénient majeur (article 35-II-5-a du Code des Marchés Publics)

Il s'agit :

- de la mise en place d'une galerie fermée sur le parcours horizontal de la navette de transport des DASRI après la gaine d'élévation inclinée. Il s'agit de protéger l'environnement du skid et de faciliter les accès du personnel pour les opérations d'entretien et de maintenance. En effet, après réalisation d'essais industriels, il s'avère que l'atmosphère très poussiéreuse au dessus de la fosse à ordures (niveau + 18 m de l'usine) rend les interventions du personnel difficiles et risque d'engendrer un vieillissement prématuré de tous les organes mécaniques, électriques et d'automatisme. Ce point vient en substitution et en complément du dispositif prévu dans le marché de base pour la réalisation d'un barrage anti-poussière (porte sectionnelle) entre le hall trémie des fours d'incinération et la galerie technique inclinée de transfert des DASRI.

- de l'implantation d'un second poste de réception, d'identification et de pesée des bacs. Il s'agit de limiter les temps d'attente actuellement trop longs des collecteurs de DASRI lors des opérations de déchargement et de ne pas bloquer le traitement des déchets dans l'attente d'un déchargement complet d'un gros porteur. Il s'avère en effet que les arrivages de déchets sont concentrés sur les mêmes créneaux horaires, ce qui n'était pas prévisible. Ainsi, deux déchargements pourront être réalisés simultanément. De ce fait, les collecteurs pourront réaliser eux même l'identification, la pesée et le rangement de leurs bacs dans le hall, ce qui diminuera les coûts d'exploitation.

- Au niveau des bâtiments :

- De l'ajout d'un bureau pour recevoir du personnel nouveau
- De la réalisation d'une étude vibratoire et acoustique (demande bureaux de contrôle) visant à qualifier et quantifier les transmissions de la gaine de transfert vers les locaux administratifs et à trouver des solutions de traitement.
- De travaux de charpente :
 - (suite à l'étude vibratoire et acoustique) sur les charpentes et bardages de la gaine de transferts visant à limiter sur le bâtiment les vibrations et les bruits générés par les montées/descentes de la navette.
 - Remplacement d'un poteau par une poutre treillis
 - Mise en place d'une structure métallique pour séparation des halls bacs vides et bacs pleins
- De la mise en place de compteurs divisionnaires et de disconnecteurs sur les réseaux d'alimentation en eau incendie, AEP, process suite aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.
- De travaux de génie civil :
 - Prise en compte du nouveau DTU dallage.
 - Augmentation de surfaces de locaux (basculeurs, sous-station, sanitaires, TGBT) suite à la décision d'implanter deux basculeurs redondants au lieu d'un.

- De travaux d'électricité pour la prise en compte de l'avis du SDIS sur le permis de construire pour la sécurité incendie. Les prescriptions concernent essentiellement la création d'issues de secours, d'asservissement de portes coupe feu et de la mise en place d'une centrale de détection complémentaire
- De l'application de résines sur les murs jusqu'au niveau des bardages en complément des résines de sol pour faciliter le lavage et la désinfection réglementaires.
- De l'ajout de portes suite à l'instruction du permis de construire (avis du SDIS notamment) et du Dossier de Demande d'Autorisation d'exploiter.

Les travaux rendus nécessaires par les points ci-dessus ont fait l'objet d'une offre par le titulaire du marché principal.

Le marché complémentaire a été attribué par la commission d'appel d'offres pour un montant de **279 854 € HT**, ce qui correspond à 8,4 % du montant du marché principal.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** le Président à signer ce marché.

Pour extrait conforme,
 Le Président
 Pour le Président


 Pierre PRIBETICH


PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
 Déposé le :

- 1 JUIL. 2008



- 1 JUIL. 2008

Publié le
 Déposé en Préfecture le

Maître d'Ouvrage :

Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

40, Avenue du Drapeau

BP 17510

21075 DIJON Cedex

VU pour être annexé à délibération 69

du Conseil du : 26 06 08

DIJON, le : 27 JUIL 2008

LE PRÉSIDENT,



Pour le Président,
le vice-Président,

Pierre PRIBETICH

**USINE D'INCINÉRATION
CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE TRAITEMENT DE DASRI**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

(articles 35 - II - 5 - a du Code des marchés publics)

- 1 JUIL. 2008

**Acte d'engagement
Marché complémentaire
au marché 2005-13 notifié le 13/12/2005**



Titulaire **GROUPEMENT DESERTOT (Mandataire) / BOUGEAULT / ARTEC 2 / BRISARD / SECOBAT / SERICA**
5, rue en Clairvot
ZAE CAP NORD
BP 47504
21075 DIJON Cedex

Ordonnateur : Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des marchés Publics : Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Comptable assignataire des paiements : Le Trésorier du Grand Dijon
Adresse Trésorerie Municipale de Dijon
Téléphone Place de la Libération, Hôtel de ville
Cour de Bar, 21000 Dijon Cedex

Emission Indice 1 :

APTXAE 1.OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché complémentaire est lié à des circonstances imprévues qui engendrent des travaux supplémentaires qui ne peuvent être techniquement ou économiquement séparés du marché principal sans inconvénient majeur (article 35-II-5-a du Code des Marchés Publics) pour le Grand Dijon.

Il s'agit :

- de la mise en place d'une galerie fermée sur le parcours horizontal de la navette de transport des DASRI après la gaine d'élévation inclinée. Il s'agit de protéger l'environnement du skid et de faciliter les accès du personnel pour les opérations d'entretien et de maintenance. En effet, après réalisation d'essais industriels, il s'avère que l'atmosphère très poussiéreuse au dessus de la fosse à ordures (niveau + 18 m de l'usine) rend les interventions du personnel difficiles et risque d'engendrer un vieillissement prématuré de tous les organes mécaniques, électriques et d'automatisme. Ce point vient en substitution et en complément du dispositif prévu dans le marché de base pour la réalisation d'un barrage anti-poussière (porte sectionnelle) entre le hall trémie des fours d'incinération et la galerie technique inclinée de transfert des DASRI.
- de l'implantation d'un second poste de réception, d'identification et de pesée des bacs. Il s'agit de limiter les temps d'attente actuellement trop longs des collecteurs de DASRI lors des opérations de déchargement et de ne pas bloquer le traitement des déchets dans l'attente d'un déchargement complet d'un gros porteur. Il s'avère en effet que les arrivages de déchets sont concentrés sur les mêmes créneaux horaires, ce qui n'était pas prévisible. Ainsi, deux déchargements pourront être réalisés simultanément. De ce fait, les collecteurs pourront réaliser eux même l'identification, la pesée et le rangement de leurs bacs dans le hall, ce qui diminuera les coûts d'exploitation.
- Au niveau des bâtiments :
 - De la réalisation d'une étude vibratoire et acoustique (demande bureaux de contrôle) visant à qualifier et quantifier les transmissions de la gaine de transfert vers les locaux administratifs et à trouver des solutions de traitement.
 - De travaux de charpente :
 - (suite à l'étude vibratoire et acoustique) sur les charpentes et bardages de la gaine de transferts visant à limiter sur le bâtiment les vibrations et les bruits générés par les montées/descentes de la navette.
 - Remplacement d'un poteau par une poutre treillis
 - Mise en place d'une structure métallique pour séparation des halls bacs vides et bacs pleins
 - De la mise en place de compteurs divisionnaires et de disconnecteurs sur les réseaux d'alimentation en eau incendie, AEP, process suite aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.
 - De travaux de génie civil :
 - Prise en compte du nouveau DTU dallage.

- augmentation de surfaces de locaux (basculeurs, sous-station, sanitaires, TGBT) suite à la décision d'implanter deux basculeurs redondants au lieu d'un.
- De travaux d'électricité pour la prise en compte de l'avis du SDIS sur le permis de construire pour la sécurité incendie. Les prescriptions concernent essentiellement la création d'issues de secours, d'asservissement de portes coupe feu et de la mise en place d'une centrale de détection complémentaire
- De l'application de résines sur les murs jusqu'au niveau des bardages en complément des résines de sol pour faciliter le lavage et la désinfection réglementaires.
- De l'ajout de portes suite à l'instruction du permis de construire (avis du SDIS notamment) et du Dossier de Demande d'Autorisation d'exploiter.
- De l'ajout d'un bureau pour recevoir du personnel nouveau

APTXAE 2.CONTRACTANT ⁽¹⁾

Je, soussigné,

Jean Claude BEZANCON PDG DESERTOT SA
 agissant pour le nom et pour le compte du Groupement :
 DESERTOT (Mandataire) / BOUGEAULT / ARTEC 2 / BRISARD / SECOBAT / SERICA

5, rue en Clairvot
 ZAE CAP NORD
 BP 47504
 21075 DIJON Cedex téléphone : 03 80 78 77 11

N° SIRET : 314 820 861 00024

- vu le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) du marché principal applicable au présent marché complémentaire et les documents qui y sont mentionnés,
- vu le présent marché et les documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir produit toutes attestations prévues à l'article 45 du Code des Marchés Publics.

AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, qu'aucune personne physique ou morale pour lesquelles nous intervenons ne tombe sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952 (art. 45 du Code des Marchés Publics),

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

APTXAE 3.TRAVAUX – DETAIL DES PRIX

3.1Détail des travaux

3.1.1 Galerie de protection fermée au niveau + 18 m autour de la chaîne transitive des DASRI : Voir plan guide 5GPJ040PGD004 – Coût : 92 500 € HT

(
1

(affectation Groupement : 19 500 € HT ; Sous-traitant Reyes Construction : 73 000 € HT)

ETUDES :

- Relever des éléments du site pour prise en compte et adaptation aux éléments en place.
- Réalisation des plans d'ensembles, plans de fabrication, nomenclatures.
- Mise à jour du dossier final de la cinématique DOE.

FABRICATIONS :

- Fabrication d'un ensemble d'arceaux porteurs répartis sur la longueur de la cinématique.
- Fabrication d'un ensemble de lisses horizontales pour recevoir les tôleries de bardages.
- Fabrication d'un ensemble de solives pour constituer un fond de tunnel pour recevoir les tôles de bardages et les caillebotis.
- Fabrication des structures d'extrémités avec les encadrements de portes.
- Galvanisation à chaud de toutes les parties métalliques.
- Fournitures des tôles de bardages pour recouvrir toutes les faces du tunnel, y compris la face inférieure.
- Bardage de type simple peau épaisseur de la tôle 0.63 mm et nervurage de 25 mm de hauteur.
- Fourniture de tôleries spécifiques pour couvrir les zones difficiles d'accès, ces tôleries seront en acier galvanisées de 1 mm d'épaisseur.
- Fourniture des pièces de coutures et d'angles pour l'étanchéité.
- Les tôles de bardages et pièces de coutures seront assemblées par vissage afin de conserver une facilité de dépose des éléments.
- Fourniture d'un lot de plaque de caillebotis en maille de 30 x 30 mm pour un passage de largeur 1 mètre en fond de gaine.
- Fourniture d'une échelle à crinoline avec palier de repos en haut qui permettra l'accès par le bout du chemin de roulement de la navette.
- Fourniture des rambardes de protection sur les cotés des escaliers.
- Mise en place des accès dans le tunnel.
 - Une porte sera positionnée en bout de chemin de roulement.
 - Une porte sera positionnée près de la sortie ascenseur pour l'accès à la partie courbe des rails.
 - Réalisation de 3 trappes de fermetures pour les accès aux échelles actuellement en place.
- Fourniture de 2 rideaux à lamelles transparentes permettant le passage du godet lors du renversement de celui ci pour la vidange de DAS.
- Fournitures des équipements de fixations des charpentes et bardages.
- Fournitures des équipements d'étanchéités, mastics, mousses expansives, couvre joints.
- Livraison et réception sur site des matériels.

TRAVAUX D'ELECTRICITE

- Fourniture, pose et raccordement de 10 luminaires type PARK ETANCHE 2x58W. Ces luminaires seront installés en drapeau sur le mur niveau 18m pour éclairer l'intérieur du tunnel de protection de la navette. Nous ne prévoyons pas de commande d'éclairage au niveau 18m, l'éclairage du tunnel sera géré depuis les commandes d'éclairages existantes DASRI.
- Fourniture, pose et raccordement de 5 BAES type étanche IP55 à l'intérieur du tunnel de protection. Ces BAES seront installés pour signaler les portes et échelles d'accès. Nous prévoyons l'installation de grille de protection mécanique sur les BAES.
- Fourniture pose dans l'armoire de distribution de 1 départ alimentation éclairage "Tunnel de protection 18m", constitué de:
 - 1 disjoncteur type DT40 1P+N 16A
 - 1 contacteur 2P 25A

- Fourniture, pose et raccordement depuis l'armoire de "Distribution Ondulé/Eclairage/Utilités" situé dans le local électrique DASRI au niveau 0m de:
 - 1 câble type RO2V 3G2.5
 - 1 câble type RO2V 5G2.5
- Fourniture, pose et raccordement de contrôles d'accès pour équiper les 2 portes mise en place sur le tunnel de protection, ces équipements seront identiques au contrôle accès mis en place actuellement aux échelles.
- Dépose des 3 ensembles caméras de visue des trémies et des rails de circulation de la navette, ainsi que la repose après installation du bardage.
- Modification du programme automate DASRI, pour l'intégration des 2 nouvelles portes d'accès.
- Raccordement et repérage de l'ensemble des éléments installés
- Essai et mise en service
- Mise à jour TQC sous format AUTOCAD des schémas de l'armoire modifiée

TRAVAUX SUR SITE

- Mise en sécurité des zones de travail, fosses, trémies
 - Montage des échafaudages pour mise en place des équipements.
 - Réalisation des opérations suivantes :
 - Manutention de tous les équipements depuis la surface d'accès en pied de fosse vers le niveau 18 mètres.
 - Nettoyage du chemin de roulement et de la zone d'intervention, les nettoyages seront réalisés à la lance à eau (en place au niveau 18 mètres) afin de neutraliser les poussières déposées.
 - Mise en place de l'ensemble des arceaux porteurs répartis sur la longueur de la cinématique.
 - Mise en place de l'ensemble des lisses horizontales pour recevoir les tôleries de bardages.
 - Mise en place d'un ensemble de solives qui constituera le fond de tunnel pour recevoir les tôles de bardages et les caillebotis.
 - Mise en place des structures d'extrémités avec les encadrements de portes.
 - Mise en place des tôles de bardages pour recouvrir toutes les faces du tunnel, y compris la face inférieure.
 - Mise en place des pièces de coutures et d'angles sur les périphéries de tôleries.
 - Fixation des tôles de bardages et pièces de coutures par vissage.
 - Mise en place en fond de tunnel des plaques de caillebotis en maille de 30 x 30 mm.
 - Mise en place de l'échelle qui permettra l'accès par le bout du chemin de roulement de la navette.
 - Mise en place des rambardes de protection sur les côtés des escaliers.
 - Mise en place des 2 portes d'accès avec leurs équipements de fermetures.
 - Mise en place de 3 trappes en tôles pour la fermeture des accès aux échelles actuellement en place.
 - Mise en place des 2 rideaux à lamelles permettant le passage du godet lors des renversements devant les trémies de fours.
 - Réalisations des étanchéités du tunnel, ces étanchéités ne seront réalisées pas joints en mousses, masticage, moussage.
 - Contrôle des assemblages réalisés.
 - Essais de circulation et renversement de la navette.
 - Nettoyage du tunnel constitué et de la zone d'intervention, les nettoyages seront réalisés à la lance à eau (en place au niveau 18 mètres).
 - Evacuation du chantier.
- Besoins en immobilisations des moyens de production pour permettre la mise en place du tunnel :
- Temps de non activité du grappin au dessus de la trémie du four N° 2 : 0.5 jour.

- Temps de non activité du grappin au dessus de la trémie du four N° 1 : 0.5 jour.
- Temps de non activité de la navette au niveau 18 mètres : 1 + 1 jour.

3.1.2 Second poste de réception des DASRI : 42 400 € HT (affectation Groupement)

Fournitures :

- Un lecteur de douchette pour codes barres
- Un lecteur fixe RFID
- Un nouveau socle pour la bascule
- Un détecteur de radioactivité
- Un ensemble de deux barrières latérales
- Un PC tactile 15 pouces dans un coffret avec imprimante de tickets
- Les capteurs de détection du bac
- La colonne lumineuse 4 voyants

TRAVAUX :

- Montage de l'ensemble
- modification du schéma électrique de l'armoire bureau réception et expédition
- modification du programme informatique afin de gérer deux réceptions de bacs en même temps
- modification du programme de l'automate DASRI pour la gestion de la communication avec le lecteur de code barre, le lecteur RFID et la bascule.
- modification des vues de la supervision
- modification électrique de l'armoire réception expédition avec fourniture de :
 - Une nouvelle alimentation 15 volts pour le RFID.
 - Les disjoncteurs pour l'alimentation du nouveau PC tactile, la radioactivité, la bascule.
 - La fourniture des entrées sorties Rockwell (trois cartes de communication RS232, une carte de 8 entrées TOR et une carte de 8 sorties TOR).
- raccordements électriques pour les différents capteurs actionneurs de ce poste de réception.

La prestation ne comprend pas :

- De modifications de Génie Civil (maçonnerie, peinture, résine, ...)
- Le deuxième poste de réception ne disposera pas de toutes les fonctionnalités du premier poste de réception (lister les pastilles magnétiques, ...). L'opérateur pourra seulement avec ce nouveau poste réaliser la réception de bacs.

3.1.3 Etude vibratoire : 6 162 € HT (affectation groupement)

La mise en place de la chaîne cinématique avec motoréducteurs embarqués et système d'entraînement par crémaillère produit des niveaux de bruits et des vibrations importants.

Pour connaître ces niveaux de bruit au niveau des locaux administratifs, il convient de réaliser une étude en prenant en compte deux modes de transmissions :

- la voie aérienne
- la voie solidienne

3.1.4 Etudes, fournitures et travaux de charpente : 39 000 € HT (affectation groupement)

- Modification de la gaine et des supports de bardage pour désolidarisation de la structure du bâtiment administratif après étude acoustique
- Suppression d'un poteau central porteur au droit des deux portes d'accès au tunnel de convoyage (oxycoupage après renfort).
- Fourniture et pose de deux poutres treillis galvanisées de portée 12 m (membrure UPN) moisées entre elles sur les ailes des deux poteaux adjacents. Ces deux poutres, seront assemblées sur site et positionnées sous le jarret central des traverses pour libérer un passage de 3,5 m minimum.
- Fourniture et pose d'un contreventement en toiture
- Fourniture et mise en place d'une structure métallique pour séparation par bardage simple peau des halls bacs vides et bacs pleins au dessus du mur hauteur 2 m.

3.1.5 Compteurs divisionnaires et disconnecteurs : 2 520 € HT (affectation groupement)

Fourniture et pose de compteurs divisionnaires et de disconnecteurs sur les réseaux d'alimentation en eau incendie, AEP, process.

3.1.6 Travaux de Génie Civil : 33 472 € HT (affectation groupement)

- Prise en compte du nouveau DTU 13.3 : dallages, conceptions, calculs et exécution :
 - Dimensionnement de dallage sur terre plein, ferrailage prévu 1 nappe de treillis ST15C (2.22kgs/m²) remplacé par 2 nappes de treillis .ST50 (10.53kgs/m²).
- Augmentation de surfaces du local convoyeur pour intégration d'un basculeur redondant.
- Elévations des murs en maçonnerie des locaux techniques avec fermeture par des planchers à hourdis et enduit monocouche sur mur maçonnerie

3.1.7 Travaux d'électricité : 19 800€ HT (affectation groupement)

Suite à la demande du SDIS lors de l'instruction du permis de construire :

Complément Détection Incendie et alarme de type 4 :

- La centrale existante ne supportant pas la puissance des diffuseurs sonores à installer dans le bâtiment, il doit être installé une nouvelle centrale incendie avec détection de la zone DASRI, SIEMENS type 6 zones BC 11 06 UGA CMSI.
- Asservissement des portes coupe feu, pose d'un disjoncteur et d'une boîte coupe feu pour raccordement des ventouses, avec câblage.

Modifications locaux techniques et sociaux :

- Installation dans local technique désinfectant PROCESS, d'un radiateur électrique pour mise hors gel.
- Alimentation pour 2 armoires de chauffage pour les halls.
- Réalisation de commande d'éclairage dans les sanitaires entre WC et local lave-mains.
- Complément éclairage, alimentation convecteur et cumul électrique dans local sanitaire chauffe-feu
- Installation d'un réseau PC ondulée, informatique et téléphonique dans les bureaux du 1^{er} étage.
- Au 1^{er} étage dans la zone accueil, remplacement des luminaires encastrés par des luminaires apparent, fixés sur le plafond Coupe feu 1h.

3.1.8 Travaux de protection de sols et murs par peinture résine : 8 000 € HT (affectation groupement)

Halls bacs pleins et vides :

- Complément de résine sur les murs jusqu'au niveau des bardages intérieurs y compris sur les faces non revêtues.

Locaux basculeur et recyclage eau :

- A la reprise des fosses, réalisation de résine polyuréthane complémentaire de couleur bleue.

3.1.9 Travaux de menuiserie aluminium 20 000 € HT (affectation groupement)

Fourniture et pose :

- de porte pour accès à la maintenance du local basculeur (2x).
- de portes coupe feu coulissantes avec asservissement pour local basculeurs (2x).
- de paroi grillagée pour local bac apport volontaire.
- porte pleine garage à vélos (1x).
- de portes issue de secours 1UP (2x).
- d'un garde-corps sur escalier de secours.
- de porte issue de secours dans local salle de réunions 1UP (1x).

3.1.10 Création d'un bureau supplémentaire 16 000 € HT (affectation groupement 9 500 € HT: Sous-traitant Isoplac : 6 500 € HT)

Fourniture et pose pour bureau (Cf. plan joint) :

- cloisons modulaires vitrées + plafond microloock dune 600 x 600, double vitrage avec stores vénitiens incorporés
- revêtement mural
- radiateur, VMC et climatisation
- éclairage, alimentation VMC, PC et prise téléphone

3.1.Montant Global forfaitaire des travaux

Montant HT : 279 854 Euros.....

TVA 19,6 % : 54 851,38 Euros.....

Montant TTC : 334 705,38 Euros

Montant TTC (en lettres) : Trois Cent Trente Quatre Mille Sept Cent Cinq Euros et Trente Huit Cents

Les prix sont fermes, ni révisables ni actualisables.

3.2.Sous-traitance

Conformément aux annexes au présent acte d'engagement, il est envisagé de sous-traiter avec paiement direct les prestations suivantes aux titulaires et pour les montants figurant au tableau ci-après : (montant maximal pouvant être cédé ou présenté en nantissement par les intéressés).

Tranche	Entreprise titulaire	Lot ou partie de lot	Nature de la prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation TTC
				TOTAL	

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation des sous-traitants et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le titulaire joindra à sa demande d'acceptation du sous-traitant les déclarations et attestations visées par les articles 45 et 46 du Code des marchés publics.

En conséquence, le montant maximal de la créance qui pourra être cédé ou présenté en nantissement par l'entrepreneur titulaire est de

APTIXAE 4.DELAIS

4.1.Durée du marché

Le délai global d'exécution des fournitures et prestations est de trois mois à compter de la notification.

APTIXAE 5.MODE DE REGLEMENT

5.1.Délai de règlement :

Le délai maximum de paiement des acomptes est de 45 jours, à compter de la réception de la demande d'acompte par le maître d'œuvre. Le délai maximum de paiement du solde est de 45 jours, à compter de l'acceptation du décompte général.

5.2.Mode de règlement :

Le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché selon répartition définie ci-dessous, par virement établi à l'ordre des entreprises (joindre un RIB) Les acomptes seront versés conformément au CCAP du marché initial.

DESIGNATION DE L'ENTREPRISE (Y COMPRIS SOUS-TRAITANT)	PRESTATIONS CONCERNEES	PRIX TTC
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse		

ARTICLE 6. PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après

- soit au compte du groupement

Compte ouvert au nom du titulaire Numéro de compte :

Les demandes de paiement devront être signées par tous les co-traitants.

- soit au compte de chacun des contractants.

Fait en un seul original

A..... Le.....

Mention(s) manuscrite(s)
"Lu et approuvé"
Signature(s) du (ou des)
prestataire(s)

ARTICLE 7.ACCEPTATION ET NOTIFICATION

La présente offre est acceptée par le maître d'ouvrage. Elle vaut acte d'engagement.

Fait en un original

A le

Le Président de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Date de notification du marché : celle figurant sur l'accusé de réception postal

ANNEXE AU CADRE D'ACTE D'ENGAGEMENT

Formules à utiliser par les entrepreneurs candidats pour COMPLETER l'article 1 - Contractant

- le Contractant est une entreprise individuelle : Utiliser la **formule A**
- le Contractant est une société (ou un groupement d'intérêt économique) : Utiliser la **formule B**
- le Contractant est un groupement d'entrepreneurs solidaires : Utiliser la **formule C**

A	Monsieur (Nom et prénoms) - agissant en mon nom personnel - domicilié à (Adresse complète et numéro de téléphone) - immatriculé(e) à l'INSEE : . numéro d'identité d'établissement (SIREN) numéro SIRET code d'activité économique principale (APE) numéro d'identification au registre du commerce
----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

B	Monsieur BEZANCON Jean Claude..... - agissant au nom et pour le compte de : DESERTOT SA mandataire du groupement DESERTOT / BOUGEAULT / ARTEC 2 / BRISARD / SECOBAT / SERICA..... - domicilié à Parc d'activités – 5 Rue en clairvot – ZAE Saint apollinaire – BP 47504 - 21 075 DIJON..... Tel 03 80 72 45 37 - immatriculé(e) à l'INSEE : . numéro d'identité d'établissement (SIREN) 945 752 137..... . numéro SIRET 314 820 861 00024..... . code d'activité économique principale (APE) 451 A..... . numéro d'identification au registre du commerce RCS.....
----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

C	Monsieur Dans le cas d'un regroupement d'entrepreneurs solidaires chaque entrepreneur (1) de ce groupement doit compléter la formule C en utilisant Monsieur - la formule A, s'il s'agit d'un entrepreneur individuel - la formule B, s'il s'agit d'une société (ou d'un groupement d'intérêt économique) Les entrepreneurs ci-dessus étant groupés solidaires et l'entrepreneur..... étant leur mandataire (1)
----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(1) Cette clause est à remplir aussi bien lorsque le groupement d'entrepreneurs solidaires est candidat pour la totalité du marché (ou pour plusieurs lots) que lorsqu'il est seulement candidat pour un lot.

ACTE SPECIAL

Annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance valant demande d'acceptation d'un sous-traitant et de ses conditions de paiement.

MARCHE :
- titulaire
- objet

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- nature
- montant TTC

SOUS-TRAITANT

- nom, raison ou dénomination sociale
- entreprise individuelle ou forme juridique de la société
- numéro d'identité d'entreprise (SIREN)
- numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers
- adresse
- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte)
.....

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- modalités de calcul et de versement des avances et acomptes : à l'avancement des travaux
- personnes habilitées à donner les renseignements sur l'état d'avancement du marché du sous-traitant

COMPTABLE DES PAIEMENTS

Le Trésorier du Grand Dijon Trésorerie Municipale de Dijon Place de la Libération, Hôtel de ville Cour de Bar, 21000 Dijon Cedex

SOUS-TRAITANT :

Je soussigné,..... affirme être à jour des obligations découlant de l'article 46 du Code des Marchés Publics (**attestations ci-jointes**).

J'affirme également que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3et L620-3 du Code du travail et que je n'ai pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L3249, L324-10, L341-6, L125-1 et L1253 du Code du Travail.

Date :
Tampon et signature :

A Dijon, le

Le Président de la
Communauté d'agglomération
dijonnaise

**L'entrepreneur titulaire ou le
mandataire du groupement
solidaire**

Le sous-traitant

